

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT

**ARDECHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE D'ARDECHE**

**Séance du 23 Octobre 2017**

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Présents	7
Votants	7
Absents	4

Date de convocation	16/10/2017
---------------------	------------

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois du mois d'octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BACCONNIER, Maire.

Etaient Présents : Mmes HILAIRE, MOULIN, RIEU, BROT  
Mrs RIEUBON, GIRARD

-----

**Objet de la délibération : Tarif concessions cimetière**

**Monsieur le Maire** rappelle que par délibération du 4 mai 2009, le commune a fixé les tarifs de concession au cimetière communal comme suit :

- Concession de 1 m x 2,50 m pour une durée de 50 ans 1.000,00 Euros
- Concession de 2 m x 2,50 m pour une durée de 50 ans 2.000,00 Euros
- 1 case dans le columbarium pour une durée de 50 ans 1.000,00 Euros

Monsieur le Maire propose d'ajouter une durée de 25 ans comme suit :

- Concession de 1 m x 2,50 m pour une durée de 25 ans 500,00 Euros
- Concession de 2 m x 2,50 m pour une durée de 25 ans 1.000,00 Euros

**Le Conseil Municipal**, entendu l'exposé du Maire et après délibéré,

**APPROUVE** les nouveaux tarifs de concession dans le cimetière communal.

**CHARGE M.** le Maire de transmettre la présente délibération aux services de l'Etat.

**Le Maire,  
Jean-Claude BACCONNIER**



26 OCT. 2017